

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 610

présenté par  
M. de Rugy, Mme Poursinoff, M. Mamère et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE 3**

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer au taux :

« 17 % »

le taux :

« 21 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Augmenter la contribution supplémentaire de 1 % à 5 % sur les hauts revenus et sur les revenus du capital.